



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 19-2014  
relatif au budget 2015  
du Fonds Culturel Riviera**

Date proposée pour la commission intercommunale  
de gestion : le mardi 7 octobre 2014 à 18h30,

à Montreux, dans les locaux du SDIS,  
rue de la Corsaz 4

St-Légier-La Chiésaz, le 27 octobre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **OBJET DU PRÉAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2015 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

### **CADRE GÉNÉRAL**

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

### **FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003**

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à CHF 48.-/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1<sup>ère</sup> législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2014 est la suivante :

*Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.*

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2014, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2015.

## BUDGET 2015

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à CHF 48.- / habitant en 2015. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2013, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2015 sont estimés à CHF 3'712'608.-.

Le montant global des subventions 2015 aux institutions actuellement intégrées, comprenant l'adaptation des soutiens octroyés, est estimé à CHF 3'630'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de CHF 35'000.-, ainsi qu'une réserve pour des soutiens ponctuels demandés en 2014 mais portant sur l'année 2015 de CHF 25'000.-, il en résulte un solde disponible évalué à CHF 22'608.-. Il est proposé d'attribuer ce solde aux soutiens ponctuels pour des anniversaires et aux aides à la création. Comme en 2014, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.


## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- d'adopter le budget 2015 du Fonds Culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

Annexe : Budget 2015 du Fonds Culturel Riviera

Municipal délégué : M. Claude Schwab

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2015

### REVENUS

( fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2014, sur la base de la population 2013 + 0.5%)

	Population au 31.12.2013	Population estimée au 31.12.2014 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2015
Blonay	6'049	6'079	291'792.00
Chardonne	2'818	2'832	135'936.00
Corseaux	2'131	2'142	102'816.00
Corsier	3'300	3'317	159'216.00
Jongny	1'452	1'459	70'032.00
Montreux	25'440	25'567	1'227'216.00
St-Légier-La Chiésaz	5'100	5'126	246'048.00
La Tour-de-Peilz	10'974	11'029	529'392.00
Vevey	18'854	18'948	909'504.00
Veytaux	843	847	40'656.00
<b>Totaux</b>	<b>76'961</b>	<b>77'346</b>	<b>3'712'608.00</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>3'712'608.00</b>

### CHARGES

Subventions aux institutions intégrées au fonds, y compris adaptations			3'630'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels demandés en 2014 pour 2015			25'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels et /ou aides à la création			22'608.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>3'712'608.00</b>

**SOLDE SELON BUDGET** **0.00**

SAI - septembre 2014